



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 22 juin 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 juin 2012 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. SCHLECHT donne pouvoir à M. FEUILLET.

Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Réfection de trottoirs, vestiaires du stade.

Ces 2 points n'ont pas été inscrits initialement à l'ordre du jour car des éléments d'information sont arrivés tardivement et ont été examinés en commission travaux et finances. Il serait possible mais pas judicieux de les reporter à la réunion de septembre. En effet cela poserait des problèmes si le Conseil souhaitait qu'ils soient lancés et réalisés avant la fin de l'année pour les trottoirs et qu'une étude plus approfondie avec possibilité d'obtention de subventions soit faite pour les vestiaires du stade.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Réfection des trottoirs** : Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation d'entreprises pour la réfection des trottoirs de la rue Achille Langlet.

Trois entreprises ont remis un devis :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
VALLET SAUNAL	12 636,00 €	15 112,66 €
COLAS	15 186,50 €	18 163,05 €
EIFFAGE	12 306,25 €	14 718,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise EIFFAGE.

- **Vestiaires du stade** : les prémices d'un dossier de construction de vestiaires ont été constituées afin d'avoir un ordre d'idée du coût de réalisation. Au vu des premiers éléments, le Conseil Municipal décide une étude plus approfondie et demande que des devis soient établis et qu'un plan de financement soit dressé. L'ensemble du dossier sera représenté lors d'une réunion ultérieure.

I - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

La SMACL a fait parvenir en Mairie un chèque de 282,47 € au titre d'indemnisation pour arrêt de travail d'un agent communal période du 04/12/2011 au 31/12/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la SMACL et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer le chèque en Trésorerie.

II - CONTRIBUTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT COLLEGE DE TERGNIER

Le Syndicat Intercommunal du Collège de TERGNIER sollicite une participation financière d'un montant de 18,50 € pour un élève domicilié à Moÿ de l'Aisne et fréquentant l'établissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse la contribution demandée.

III - CONTRIBUTION SYNDICAT OISE MOYENNE

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de contribution de la Commune au Syndicat de l'Oise Moyenne fixée à 2 843,20 € pour l'année 2012 :

- Mise en recouvrement de contributions directes
- ou inscription au Budget 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en recouvrement direct par le Syndicat.

IV - ADHESION A L'ASSOCIATION « Réussir notre Sambre »

Le Conseil Municipal prend connaissance des statuts de l'Association « Réussir notre Sambre » dont le siège est situé à la Communauté de Communes Sambre Avesnois à HAUTMONT (Nord) et dont l'objet est de mobiliser l'ensemble des acteurs pour parler d'une voix unique et mettre en place un réseau d'information et de connaissance de la rivière Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise.

La Commune peut adhérer en tant que membre associé, l'adhésion est d'une durée de trois ans. Les ressources de l'Association se composent des cotisations, subventions et dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à l'association « Réussir notre Sambre ».

V - BUDGET LOTISSEMENT

Le projet global prévisionnel du lotissement communal a été établi en fonction des éléments financiers évalués de manière sincère et véritable.

Le montant prévisionnel des recettes et des dépenses s'élève environ à 900 000 € avec un prix de vente au m² non encore fixé mais qui fera l'objet dans les mois à venir d'une délibération municipale dès que tous les paramètres financiers seront connus.

Pour 2012, le montant des dépenses et des recettes s'élève à 190 000 €. C'est un budget prévisionnel qui nécessite, pour l'acquisition des terrains et le règlement des frais annexes, un emprunt d'un montant de 180 000 € et un autofinancement de 10 000 €.

Les dépenses de viabilisation seront engagées normalement dès 2013 avec une continuité en 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget prévisionnel 2012 du lotissement communal.

VI - REALISATION D'UN EMPRUNT LOTISSEMENT

Afin de réaliser les objectifs définis lors de l'élaboration du budget lotissement pour 2012, un emprunt de 180 000 € est nécessaire. Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités, seul le Crédit Agricole a répondu de manière favorable pour un emprunt à court terme budgétaire d'une durée de trois ans avec, pour 180 000 € empruntés, un taux d'intérêt variable indexé Euribor trois mois (au 28 juin 2012 0,655% + 1,70%) soit un taux de 2,36%. Les capitaux empruntés seront remboursés à l'issue des trois années.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le prêt à court terme budgétaire de 180 000 € proposé sur une durée de 3 ans par le Crédit Agricole, autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Patrick FEUILLET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VII - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Les crédits budgétaires ouverts au budget 2012 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- 1 500 € pour l'achat d'un échafaudage (dépenses imprévues)
- 14 223 € pour une régularisation d'écriture
- Virement de la somme de 10 000 € du budget principal pour affectation au budget investissement : lotissement communal.

VIII - CONTRAT GAZ

Le Maire indique que le contrat de fourniture de gaz pour le chauffage de l'Ecole est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de signer un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions particulières de vente de gaz naturel de GDF - SUEZ pour l'alimentation de l'Ecole Primaire.

Après en avoir délibéré, en tenant compte des opportunités que les marchés énergétiques présentent actuellement, le Conseil Municipal désigne GDF - SUEZ comme fournisseur pour une durée de 3 ans à compter du 01 Septembre 2012, prix fixe garanti.

- Abonnement annuel HT	159,24 €	TVA 5,5 %
- Prix de la consommation EUR/kWh	0,0525 €	TVA 19,6 %

Le Maire est autorisé à signer les documents contractuels.

IX - CUISINE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Par délibération en date du 20 Janvier 2012, le Conseil Municipal a accepté la proposition de l'entreprise Sarl M2N pour les travaux de bâtiment du projet de rénovation de la cuisine du Centre Socio-Culturel pour un montant de 56 073,36 € TTC.

Le Maire indique que des travaux de sécurité non prévus initialement mais nécessaires, suite au rapport du bureau de contrôle, ont fait l'objet d'un devis complémentaire de 1 699,52 € TTC.

Le Maire propose d'accepter cette proposition, précise que les crédits sont inscrits au budget et que le montant total ne dépasse pas le budget initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la dépense supplémentaire.

X - QUESTIONS DIVERSES

Bilan financier de la commune : Monsieur SAUVAGE présente la situation des recettes et des dépenses de la commune au 20 juin 2012.

Section fonctionnement : Le montant des mandats émis s'élève à 308 651,81 € pour un budget annuel de 790 000 €.

Les titres de recettes émis s'élèvent à 508 976,09 € pour un budget annuel de 900 000 €.

Section investissement : Le montant des mandats émis s'élève à 92 211,69 € pour un budget initial de 269 429,00 €

Les titres de recettes émis s'élèvent à 104 209,03 € pour un budget initial de 269 429,00 €.

Les engagements réalisés à ce jour restent dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue en début 2012 et traduisent la bonne santé financière de la commune.

Défibrillateur : Le Conseil Municipal confirme la décision prise d'installer le défibrillateur à l'intérieur de la salle des associations. Le président de la SASM propose de désigner M. BLANCHARD pour vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'appareil.

Le Conseil Municipal donne son aval.

Panneaux d'entrée de ville : Pour la réalisation de panneaux, le devis des entreprises contactées est de 1 400 à 1 700 € HT l'unité. Un employé communal pourrait réaliser en grande partie le travail pour un coût de l'ordre de 500 € pour les 4 entrées de ville.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe et sur la base du montant indiqué.

USEDA : Travaux rue Saussier Marchandise.

Lors de la dernière réunion de l'USEDA, le Maire a pu noter que dans les projets il n'était pas du tout fait allusion aux travaux de réfection de l'éclairage public rue Saussier Marchandise. Il n'a pas manqué de manifester sa surprise et son mécontentement d'autant que toutes les subventions accordées et permettant la réalisation des travaux de trottoirs et de voirie seraient irrémédiablement perdues si les travaux n'étaient pas exécutés avant 2014.

L'USEDA a pris bonne note de la demande de la commune et soumettra de nouveau cette opération à la programmation 2013.

Opération brioches : L'opération brioches 2012 aura lieu dans la semaine du 8 au 14 octobre 2012.

TRAVAUX DU CONSEIL

15 mai	Réunion CCVO	Scot
16 mai	Noréade + TPA	Travaux rue Saussier Marchandise
18 mai	AAME	Projet CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)
31 mai	CAMA	Bilan soirée des associations
3 juin	FNATH	Assemblée Générale
7 juin	Collège	Conseil d'Administration
8 juin	Commission accueil	Réception Nouveaux arrivants
11 juin	AAME	Signature du CEJ avec la CAF
11 juin	Grande Parade	préparation fête champêtre
11 juin	CCVO	Assemblée Générale
13 juin	Jurés d'assises	
14 juin	USEDA	Projets 2012
15 juin	ERDF	Bilan 2011
15 juin	Commissions travaux et finances	
20 juin	ONAC	
20 juin	AAME	Commission location de salle
21 juin	ADERMAS	Assemblée Générale
21 juin	CAMA	Feux de la Saint Jean, Kermesse à Brissy

13 juillet 2012

BRISSY HAMEGICOURT

21 H 00 Bal gratuit à l'Ormois
22 H 30 Feu d'artifice à l'Ormois

14 juillet 2012

MOY DE L' AISNE

9 H 00 Concours de pêche gratuit à l'étang communal
10 H 00 Rassemblement à la Mairie
Cérémonie au monument aux morts.
Dépôt de gerbe.
Vin d'honneur à la Mairie
14 H 00 Concours de pétanque (Place de la Mairie)
(réservé aux habitants de Moÿ)
15 H 00 Jeux pour les enfants (Place de la Mairie)
17 H 00 Récompenses et goûter (Mairie)

La population est cordialement invitée à participer à ces manifestations.